



FESP

La fédération des entreprises de services à la personne,
l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Explosion des prix du carburant : la continuité de l'accompagnement à domicile en danger

La FESP appelle le Gouvernement à la mise en place de primes ciblées pour préserver un secteur essentiel

Paris, le 25 mars 2026

La hausse brutale des prix du carburant crée une situation d'urgence pour les acteurs du soutien à domicile. **La FESP, première fédération des entreprises de services à domicile alerte une nouvelle fois sur le risque immédiat de rupture de soin pour les bénéficiaires et de déstabilisation du secteur.** De nombreuses structures ne peuvent plus absorber durablement le coût des déplacements, pourtant indispensables pour accompagner les publics les plus fragiles. Chaque jour, des milliers d'intervenants parcourent de longues distances notamment en zones rurales pour assurer ces missions essentielles. Sans mobilité, l'accompagnement devient impossible, et met donc en péril la continuité de prise en charge, parfois vitale.

La FESP demande la mise en place d'une prime spécifique pour les aides à domicile afin de leur permettre de faire face à cette hausse du prix du carburant et d'accompagner les structures qui ne peuvent compenser cette augmentation souffrant déjà d'un modèle de financement sous tension.

Un modèle de financement sous-évalué

La hausse des carburants est un coût supplémentaire pour les structures qui fournissent souvent les véhicules à leurs salariés. Le financement de l'autonomie demeure chroniquement sous-évalué, laissant des marges de manœuvre extrêmement limitées. Dans ce contexte, la hausse des carburants constitue un choc supplémentaire que les structures ne peuvent plus absorber. Si rien n'est fait, les défaillances d'entreprises vont se succéder, au détriment des bénéficiaires et des aides à domicile.

La FESP demande une reconnaissance des services à la personne

Face à cette situation, la Fédération appelle les pouvoirs publics à des mesures concrètes :

- mettre en place des dispositifs de soutien immédiat pour compenser les hausses de carburant ;
- réunir de toute urgence les acteurs du secteur sous l'égide de la Ministre afin de faire face à une situation devenue critique ;
- engager une réflexion sur la mise en place d'une prime spécifique pour les aides à domicile afin d'éviter toute rupture de service auprès des bénéficiaires ;
- activer le Plan Grand Âge ;

*« Si l'État n'agit pas rapidement, certains services d'aide à domicile seront contraints de réduire leurs activités, au détriment des publics les plus fragiles. **Dans un contexte où l'ensemble des secteurs subissent la hausse des carburants, les acteurs du domicile, déjà fragilisés, sont aujourd'hui au bord de la rupture. C'est dans ces situations de crise que l'État doit enfin reconnaître les services à la personne pour ce qu'ils sont : un pilier de notre cohésion sociale. Sans réponse immédiate, c'est un risque majeur de rupture du lien social et de l'accompagnement au domicile qui se profile pour des milliers de bénéficiaires.***

Au-delà des difficultés ponctuelles, il est également urgent de relancer le plan Grand Âge avec un financement à la hauteur des enjeux pour répondre aux défis démographiques. L'accompagnement à domicile est essentiel, parfois vital. Il ne peut être fragilisé par un choc conjoncturel que les structures ne sont plus en mesure d'encaisser.» rappelle Loïc Gobé, président de la FESP.

Contacts presse FESP :

Shahina Akbaraly – 06 50 82 55 02 - s.akbaraly@o2p-conseil.com

Erika Nardeux – 06 50 96 37 74 – e.nardeux@o2p-conseil.com

À propos de la FESP :

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne, ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics. En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 125 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.). Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022. Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.